

*Libres ensemble*  
LA MARQUE AUTONOME

**La meilleure défense c'est l'UNSA!...**

**L'UNSA Défense :**

**Une Force de proposition !**

# QUI FAIT QUOI A L'UNSA DEFENSE

**Personnels**

**Civils**

*des Armées*



**Ne pas dire « OUI » par habitude ni « NON » par principe est  
notre ligne de conduite.**

Rédaction : UNSA CMG de RENNES et CMG de BORDEAUX  
Impression par nos propres soins.  
Diffusion générale.



# Sommaire



<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>	<i><u>Niveau Base de Défense:</u></i>	
<b><u>Introduction</u></b>	<b>4</b>	Le délégué de BdD	<b>17</b>
L'adhérent	5	Le délégué d'établissement	18
Le représentant	5	<b>2) <u>Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration</u></b>	
<b>1) <u>Etre représentant au sein de l'UNSA DEFENSE:</u></b>	<b>6</b>	L'élu en CTM	19
Le permanent syndical	7	L'élu en CTR	20
<i><u>Niveau national:</u></i>		L'élu en CAPC, CCPU ou CCS ICT TCT	21
Le Secrétaire Général	8	Le représentant au CT de CMG	22
Le Trésorier Fédéral	9	L'élu en CAPL ou en CAPSO	23
Le Secrétaire National de Filière	10	L'élu au CT de BdD	24
<i><u>Niveau Régional:</u></i>		Le représentant au CHSCT de BdD	25
Le Secrétaire territorial	11	Le représentant au CHSCT de site	26
L'interlocuteur du CMG	12	L'élu au Comité Social de site	27
Le Trésorier Territorial	13	<b>Tableau récapitulatif des charges et des moyens par fonction occupée</b>	<b>28</b>
Le Secrétaire	14		
Le représentant territorial de filière	15		
Le Représentant Territorial au conseil national	16		





*Libres ensemble*  
LA MARQUE AUTONOME

# INTRODUCTION :

Ce document a pour but de recenser les différents acteurs du monde de l'UNSA Défense ainsi que le rôle de chacun au sein de ce monde syndical.

Car grâce à vous, qui êtes présents dans tous les secteurs d'activité de la défense, l'UNSA Défense peut parler au nom de tous, des problèmes et des attentes au sein notre ministère.

L'UNSA Défense, c'est une équipe à vos côtés pour vous conseiller sur vos relations avec la hiérarchie, vos difficultés dans vos établissements et unités, vos opportunités de carrière mais aussi sur vos droits à la formation.

L'UNSA Défense peut vous aider en dehors du travail, vous écouter au sein de votre établissement et vous informer.

En effet, si l'UNSA Défense ne manque pas d'ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, nous avons une chance de plus de les concrétiser tous ensemble !



## 100% Gagnant



## L'ADHERENT

### Définition

L'adhérent UNSA Défense est un agent du ministère qui, quel que soit son statut et en réglant une cotisation annuelle, permet au syndicat de fonctionner et de lui apporter l'information et le soutien dont il a besoin lors de l'ensemble de ses échanges avec l'administration.

### Charge

L'adhérent UNSA Défense n'a pas de charge particulière.

### Moyens

L'adhérent UNSA Défense dispose de tout un réseau syndical (du délégué d'établissement au secrétaire fédéral) lui apportant une assistance, une information et une formation si nécessaire pour résoudre les différentes difficultés qu'il peut rencontrer au cours de sa carrière au sein du ministère.

## LE REPRESENTANT

### Définition

Le représentant UNSA Défense est un adhérent qui accepte de prendre certaines responsabilités pour représenter le syndicat qui peuvent aller du simple affichage de documents UNSA sur un tableau syndical dans un établissement jusqu'à siéger dans un comité technique ministériel ou prendre des responsabilités nationales au sein du syndicat.

### Charge

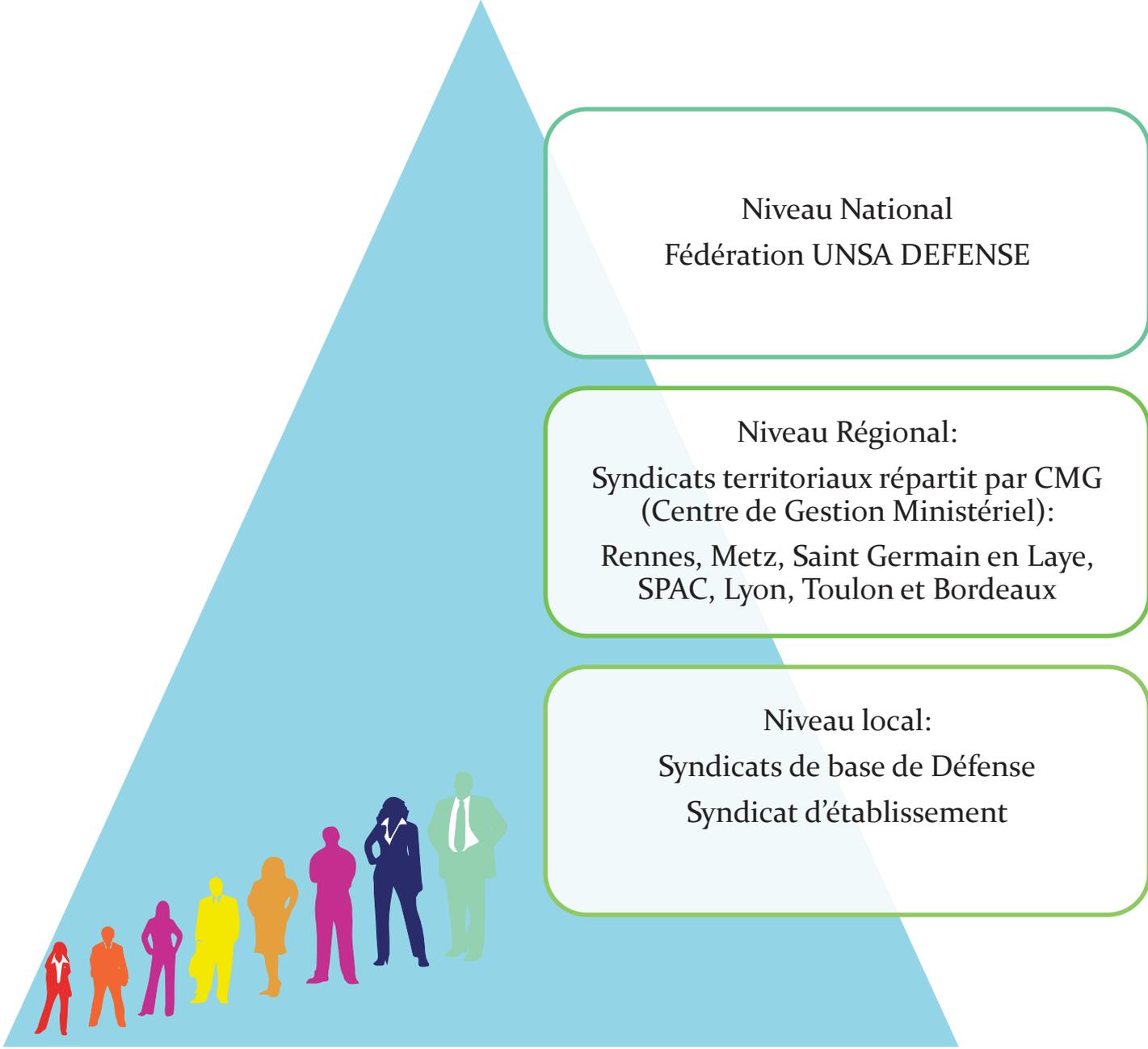
La charge globale de du représentant est très variable selon les responsabilités exercées.

### Moyens

Les moyens mis à disposition du représentant sont également très variables selon les responsabilités exercées.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE



Niveau National  
Fédération UNSA DEFENSE

Niveau Régional:  
Syndicats territoriaux répartis par CMG  
(Centre de Gestion Ministériel):  
Rennes, Metz, Saint Germain en Laye,  
SPAC, Lyon, Toulon et Bordeaux

Niveau local:  
Syndicats de base de Défense  
Syndicat d'établissement



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### LE PERMANENT SYNDICAL

#### Définition

Le permanent syndical est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense à temps plein ou à 0,8 équivalent temps plein (en sachant que les 0,2 ETP restant sont consacrés à des réunions administratives).

#### Moyens

Le permanent syndical dispose d'un local équipé en matériel informatique et tout autre moyen nécessaire à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Le permanent syndical dispose du réseau UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de BdD, Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Permanents syndicaux, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à répondre aux demandes de ses adhérents.

#### Charge

Le permanent syndical est nommé par le secrétaire territorial (avec l'accord du bureau territorial) qui devient son supérieur hiérarchique direct et lui définit ses missions au sein du syndicat.

Un permanent syndical continue à être géré par son établissement d'origine qu'il peut réintégrer dès qu'il cesse ses fonctions de permanent syndical, soit en retrouvant son poste d'origine s'il est permanent à 0,8 ETP, soit en cherchant un nouveau poste s'il est temps plein syndical.

Un permanent à 1 ETP ne grève pas le REO de son établissement qui peut le remplacer alors qu'un permanent 0,8 ETP ne peut pas être remplacé. De ce fait, le nombre de permanent 0,8 ETP est limité au niveau national pour chaque organisation syndicale.

Le nombre de permanents syndicaux à 1 ETP est limité par la totalité des dispenses attribuées par l'administration à chaque organisation syndicale en fonction de ses résultats aux dernières élections au niveau national.

Le permanent syndical peut également exercer des fonctions listées dans ce document telles que trésorier ou secrétaire territorial.

La charge globale de cette fonction est permanente.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau National

## LE SECRETAIRE GENERAL

### Définition

Le secrétaire général est un représentant qui accepte de présider la fédération UNSA Défense. Il est assisté dans ses fonctions par deux secrétaires généraux adjoints. Il est élu par les adhérents lors du congrès national.

### Moyens

Le secrétaire général ainsi que ses adjoints dispose d'un temps plein syndical compte tenu de la charge qui lui incombe. Le secrétaire général dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs de CMG, Secrétaires territoriaux, Secrétaires Nationaux de filières, Bureau National, Conseil National) pour l'aider à remplir ses missions.

### Charge

Le secrétaire général définit les missions et les périmètres de responsabilité de ses adjoints dans des lettres de mission qui sont diffusées aux membres du Bureau National et au Conseil National.

Le Secrétaire Général convoque le Congrès ordinaire ou extraordinaire, l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, le Bureau National ordinaire ou extraordinaire et préside ces instances. Il peut convoquer le Conseil National. Le Secrétaire Général conduit la politique ministérielle et interministérielle de l'UNSA-Défense dans le respect des orientations fixées par le Congrès National et l'Assemblée Générale, des décisions prises par le Bureau National, des règles fixées par les Statuts et le règlement intérieur de l'UNSA-Défense et des valeurs de l'UNSA.

Il représente l'UNSA-Défense auprès de la Fédération UNSA et dans toutes ses composantes. Il est en charge des interventions individuelles auprès du ministère, et de leurs suivis. Il est en charge du suivi et de la mise en place des temps syndicaux dont la répartition est validée en Bureau National.

Une note annuelle définit les suppléances avec transfert des responsabilités du Secrétaire Général. Cette note est diffusée en décembre aux membres du Conseil National et du Bureau National ou un mois après l'élection du Secrétaire Général. Le Secrétaire Général définira en concertation avec ses adjoints, en fonction de leurs compétences et qualités respectives, les missions de chacun de d'eux.

Les secrétaires généraux adjoints se partageront entre autres la responsabilité :

- de l'organisation des Congrès et assemblées générales ;
- de l'organisation et de la gestion de la vie courante du Siège de la Fédération ;
- du développement de l'UNSA-Défense ;
- de la politique de formation au sein de la Fédération ;
- de la conduite de la politique de l'UNSA Défense dans le respect des orientations fixées par le Congrès National, l'Assemblée Générale, les décisions prises par le Bureau National ;
- de la gestion des adhésions et de la mise à jour de la base de données des adhérents en lien avec le trésorier national ;
- de l'harmonisation et du développement de la communication générale de la Fédération ;
- des relations avec l'UNSA Fonction publique en liaison avec le Secrétaire Général ;
- du pilotage fédéral des groupes de travail et commissions ;
- du suivi du déroulement de carrière des permanents syndicaux avec l'aide d'une commission émanant du Bureau National ;
- d'être le référent en matière statutaire pour la fédération ;
- d'assurer la veille juridique ;
- de présider la commission élections émanant du Bureau National.

La charge globale de cette fonction est permanente.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau National

## LE TRESORIER FEDERAL

### Définition

Le trésorier fédéral est un représentant qui accepte de gérer la trésorerie de la fédération UNSA Défense. Il est accompagné d'un adjoint qui l'assiste et le supplée dans ses fonctions. Il est élu par les adhérents lors du congrès national.

### Moyens

Le trésorier fédéral dispose en général d'un temps plein syndical attribué par le secrétaire général compte tenu de la charge qui lui incombe.

Le trésorier fédéral dispose du réseau UNSA Défense (Trésoriers territoriaux, Secrétaires territoriaux, Bureau National) pour l'aider à remplir ses missions.

### Charge

Le Trésorier National a pour fonction conformément au Règlement Intérieur trésorerie:

- D'assurer les mouvements financiers de la Fédération UNSA-Défense.
- D'assurer sous l'autorité du secrétaire général la gestion des actifs comprenant la gestion de l'immobilier, des placements et frais y afférant.
- D'informer le Bureau National des décisions prises en matière de gestion des actifs.
- De présenter dans le second trimestre au Bureau National un compte de résultat, un bilan et l'annexe simplifiée de l'année écoulée ainsi que de fournir en annexe les bilans, comptes de résultats

des syndicats et sections affiliés à l'UNSA-Défense.

- De préparer le budget prévisionnel en coordination avec le Secrétaire Général et le Trésorier National Adjoint. Il se charge de son exécution après approbation du Bureau National.

Toute décision d'hypothèque ou de vente du patrimoine de l'UNSA-Défense ne peut être décidée que par un Congrès National Extraordinaire conformément à l'article 26 des Statuts.

La fonction de trésorier est incompatible avec les fonctions de président d'un syndicat, de secrétaire général d'un syndicat, d'interlocuteur territorial, de président de la section nationale « Retraités » de l'UNSA-Défense, de trésorier ou trésorier adjoint, au sein d'un syndicat affilié à l'UNSA-Défense.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau National

## LE SECRETAIRE NATIONAL DE FILIERE

### Définition

Le secrétaire national de filière est un représentant qui accepte d'animer la branche et de coordonner les actions dans son domaine de compétences.

Il est force de propositions et expert auprès de l'administration pour l'UNSA Défense.

Il est assisté d'un ou de plusieurs adjoints.

Il est élu par les adhérents lors du congrès national.

### Moyens

Le secrétaire national de filière dispose en général d'un temps plein syndical attribué par le secrétaire général compte tenu de la charge qui lui incombe.

Le secrétaire national de filière dispose du réseau UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de BdD, Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Elus en CAPL et en CAPC, Permanents syndicaux, Représentants territoriaux de filières, Secrétaires territoriaux, Bureau National) pour l'aider à traiter les problématiques et à déterminer les revendications relatives à sa filière.

### Charge

Il peut être créé autant que de besoin des commissions de branches. Les branches statutaires identifiées (avec leurs composantes spécifiques) pour lesquelles une commission peut être créée sont :

- Agents non titulaires de droit public,
- Ouvriers de l'état,
- Fonctionnaires administratifs,
- Fonctionnaires techniques.
- Fonctionnaires sociaux, médicaux et paramédicaux,

Cette liste est évolutive, elle peut être modifiée par le Bureau National.

Cette commission représentative de la totalité de ses composantes est chargée de travailler en liaison avec les têtes de liste des comités techniques de réseau sur un cahier

revendicatif pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles ressortissantes de la branche. Ce cahier revendicatif sera soumis à l'avis du Bureau National.

Cette commission se réunit selon un calendrier prévisionnel soumis à l'accord du Secrétariat Général en fin d'année n-1, les réunions exceptionnelles devront avoir reçu l'aval du secrétariat général.

Chaque Syndicat Territorial désigne dans la mesure de ses moyens, pour chaque commission de branche, un représentant issu si possible de la branche.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

## LE SECRETAIRE TERRITORIAL

### Définition

Le secrétaire territorial UNSA Défense est un représentant qui accepte d'assurer la direction du syndicat territorial. Il est élu par le congrès territorial UNSA Défense.

Il peut être assisté d'un ou de deux secrétaires territoriaux adjoints.

### Moyens

Le secrétaire territorial dispose en général d'un temps plein syndical compte tenu de la charge qui lui incombe.

Il dispose d'équipements informatiques et téléphoniques lui permettant d'assurer ses fonctions qui nécessitent une grande mobilité.

Le secrétaire territorial dispose du bureau territorial et du réseau UNSA Défense (Délégués d'établissements, Délégués de BdD, Interlocuteurs des CMG, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à remplir ses fonctions.

### Charge

Le secrétaire territorial est en charge d'animer le syndicat territorial avec les autres membres du secrétariat territorial.

Il peut déléguer certaines de ses attributions à des membres du bureau territorial (notamment aux secrétaires territoriaux adjoints s'il en existe) ainsi qu'à tous membres du syndicat territorial mandatés spécifiquement.

Il convoque le congrès territorial ordinaire ou extraordinaire, l'assemblée générale territoriale et le bureau territorial ordinaire ou extraordinaire. Il préside ces instances.

Il est chargé de procéder à l'ensemble des actes administratifs découlant des décisions prises en congrès ou en assemblée générale.

La charge globale de cette fonction est permanente.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

## L'INTERLOCUTEUR AUPRES DU CMG

### Définition

L'interlocuteur du Centre Ministériel de Gestion (CMG) UNSA Défense est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du directeur du CMG auquel son établissement est rattaché. Il est désigné par le secrétaire territorial UNSA Défense (voir ci-après), sur proposition du bureau territorial.

L'interlocuteur du CMG participe au dialogue social au sein du périmètre du Centre Ministériel de Gestion (21 départements pour le CMG de Rennes). Il est assisté de deux interlocuteurs adjoints.

### Moyens

L'interlocuteur du CMG dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le directeur du CMG pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

Le COMBdD de la Base de Défense sur laquelle est situé le CMG est tenu de mettre des moyens à disposition des interlocuteurs du CMG (local, moyens informatiques, etc..).

Le secrétaire territorial attribue un temps de dispense syndicale à l'interlocuteur de CMG en fonction des dispenses disponibles, lui permettant de traiter les demandes des adhérents du périmètre du CMG.

L'interlocuteur du CMG dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs des autres CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints pour l'aider à répondre aux questions de ses adhérents ou pour intervenir en leur faveur pour régler leurs problèmes de recours, d'avancement, de mobilité, etc..,

### Charge

L'interlocuteur de CMG est en charge de l'ensemble des interventions auprès du CMG au nom d'UNSA Défense qui concernent notamment l'état d'avancement des demandes de mobilités des adhérents, les interrogations sur la réglementation, les alertes sur les situations particulières de certains agents.

Les interlocuteurs du CMG sont membres de droit du bureau territorial UNSA CMG Rennes et participent aux réunions de ce bureau qui ont lieu environ tous les deux mois sur une journée.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 20 et 40 jours par an.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

## LE TRESORIER TERRITORIAL

### Définition

Le trésorier territorial UNSA Défense est un représentant qui accepte de gérer les finances du syndicat territorial. Il est élu par le congrès territorial UNSA Défense.

Le trésorier territorial participe aux réunions périodiques du bureau territorial. Il est accompagné d'un trésorier adjoint qui l'assiste dans ses fonctions et qui peut le remplacer en cas d'indisponibilité.

### Moyens

Le trésorier territorial et le trésorier territorial adjoint disposent de 20 jours de dispense syndicale par an chacun pour participer aux réunions du bureau territorial.

Le secrétaire territorial peut par ailleurs attribuer un temps de dispense syndicale au trésorier territorial au bureau national en fonction des dispenses disponibles, lui permettant de remplir les missions qui lui sont confiées.

Le trésorier territorial dispose du réseau UNSA Défense (Délégués d'établissements, Délégués de BdD, Interlocuteurs des CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau,

Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à remplir ses fonctions.

### Charge

Le trésorier territorial est en charge de régler les questions financières du syndicat territorial sous l'autorité du secrétaire général.

Il prend notamment en charge l'appel à cotisation annuelle des adhérents avec l'aide des délégués de base de défense et d'établissements, l'encaissement de ces cotisations, le reversement de la part fédérale à la fédération et le règlement des frais de missions syndicales des différents membres du bureau territorial.

Il remet un état de situation financière lors de chaque réunion du bureau territorial tous les deux mois et réalise en fin d'exercice de l'année N un bilan financier présenté lors de la 2ème réunion du bureau territorial de l'année N+1, de l'assemblée générale annuelle ou du congrès.

Il présente un budget prévisionnel N+1 élaboré avec le secrétariat territorial lors du dernier bureau territorial de l'année N.

Il présente toutes les pièces justificatives lors de l'audit annuel des vérificateurs aux comptes.

Le trésorier territorial adjoint supplée le trésorier territorial dans ses fonctions, saisit les adhérents dans les bases adhérents territoriale et nationale et édite et envoie les attestations fiscales annuelles aux adhérents.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 20 et 40 jours par an.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

## LE SECRETAIRE REGIONAL

### Définition

Le secrétaire du bureau territorial UNSA Défense est un représentant qui accepte d'assurer le secrétariat du syndicat territorial. Il est élu par le congrès territorial UNSA Défense.

Le secrétaire participe aux réunions périodiques du bureau territorial.

### Moyens

Le secrétaire dispose de 20 jours de dispense syndicale par an pour participer aux réunions du bureau territorial.

Le secrétaire territorial peut par ailleurs attribuer un temps de dispense syndicale au secrétaire en fonction des dispenses disponibles, lui permettant de remplir les missions qui lui sont confiées.

Le secrétaire dispose du réseau UNSA Défense (Délégués d'établissements, Délégués de BdD, Interlocuteurs des CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à remplir ses fonctions.

### Charge

Le secrétaire est en charge d'assurer le secrétariat (convocations, prise de note et compte-rendu) des réunions du secrétariat territorial, du bureau territorial, d'assemblée générale territoriale et de congrès territorial ordinaire et extraordinaire.

Il rédige et diffuse toutes les désignations vers les autorités.

Il rédige et diffuse les demandes de réunions d'information auprès de l'administration.

Il diffuse les cartes d'adhérents aux délégués de base de défense et d'établissements.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 10 et 20 jours par an.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

#### LE REPRESENTANT TERRITORIAL DE FILIERE

##### Définition

Le représentant territorial de filière UNSA Défense est un représentant qui accepte de représenter la filière correspondante à son statut auprès des secrétaires nationaux de filières.

Il est désigné par le secrétaire territorial sur proposition du bureau territorial.

Les différentes filières concernées sont:

- Filière administrative
- Filière technique
- Filière contractuel
- Filière ouvrier d'état
- Filière paramédicale
- Filière sociale

##### Charge

Le représentant territorial de filière est en charge de remonter au secrétaire national de filière les questions et propositions des adhérents et du syndicat territorial concernant cette filière ainsi que de redescendre au niveau régional les décisions et informations en provenance du secrétaire national de filière.

Il peut également réaliser de la communication spécifique aux adhérents de cette filière et sert de relais aux délégués d'établissements et de base de défense pour répondre aux questions spécifiques à cette filière où les remonter au secrétaire national s'il n'est pas en mesure d'y répondre.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.

##### Moyens

Le secrétaire territorial peut attribuer un temps de dispense syndicale au représentant territorial de filière en fonction des dispenses disponibles, lui permettant d'exercer sa fonction.

Le représentant territorial de filière dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs des CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à remplir sa fonction.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Régional

#### LE REPRESENTANT TERRITORIAL AU CONSEIL NATIONAL

##### Définition

Le représentant territorial au conseil national UNSA Défense est un représentant qui accepte de représenter le syndicat territorial auprès du bureau national fédéral. Il est désigné par le secrétaire territorial sur proposition du bureau territorial.

Il est assisté d'un suppléant qui peut le remplacer en cas d'indisponibilité.

##### Charge

Le représentant territorial au conseil national est en charge de participer aux réunions périodiques du conseil national pour traiter des questions soumises à ce conseil.

Les réunions du conseil national ont lieu environ tous les deux-trois mois sur une ou plusieurs journées selon le nombre de questions à traiter.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.

##### Moyens

Le représentant territorial au conseil national dispose de 20 jours de dispense syndicale par an pour participer aux réunions du bureau national et du bureau territorial.

Le secrétaire territorial peut par ailleurs attribuer un temps de dispense syndicale au représentant territorial au conseil national en fonction des dispenses disponibles, lui permettant de préparer les réunions et de faire des comptes rendus oraux et/ou écrits de ces réunions.

Le représentant territorial au conseil national dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs des CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à préparer les réunions du conseil national.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Base de Défense

## LE DELEGUE DE BDD

### Définition

Le délégué de Base de Défense (BdD) UNSA Défense est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du commandant de la Base de Défense (COMBdD) à laquelle son établissement est rattaché. Il est désigné par le secrétaire territorial UNSA Défense, généralement sur proposition du bureau territorial

### Moyens

Le délégué de BdD dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le COMBdD pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte. Le COMBdD est tenu de mettre des moyens à disposition des délégués de BdD (local, moyens informatiques, etc..).

Le secrétaire territorial peut par ailleurs attribuer un temps de dispense syndicale au délégué de BdD sur sa demande et en fonction des dispenses disponibles, lui permettant de traiter les demandes des adhérents de la BdD ne disposant pas de délégué d'établissement ou dont le délégué d'établissement n'a pas été en mesure de répondre à la question.

Le délégué de BdD dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints pour l'aider à répondre aux questions de ses adhérents ou pour intervenir en leur faveur pour régler leurs problèmes de recours, d'avancement, de mobilité, etc...). Le délégué d'établissement dispose du réseau UNSA Défense (Délégué de Base de Défense, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à répondre aux questions de ses adhérents ou pour intervenir en leur faveur pour régler leurs problèmes de recours, d'avancement, de mobilité, etc...

### Charge

Le délégué de BdD est convié à une ou plusieurs réunions de dialogue social par an avec le COMBdD qui a pour mission, entre autres, d'entretenir le dialogue social sur le périmètre de sa base.

Le délégué de BdD peut aussi représenter l'UNSA Défense lors de réunions de dialogue social dans un établissement ou l'UNSA Défense n'a pas de représentant si l'employeur concerné le souhaite (à titre d'exemple: il peut participer à des réunions préparatoires à la validation du plan de formation dans un établissement). Il peut également être convié à une réunion de dialogue social avec une autorité centrale lors de la visite de celle-ci sur le territoire de la BdD. Le délégué de BdD est par ailleurs en charge de répondre aux questions des adhérents auxquelles le délégué d'établissement ou le représentant n'ont pas été en mesure de répondre.

Le délégué de BdD est également susceptible d'intervenir auprès du COMBdD pour défendre les intérêts de ses adhérents mais aussi de l'ensemble du personnel de la Base de Défense car il est considéré comme un représentant du personnel par le COMBdD. Le délégué de BdD peut travailler en intersyndicale avec les représentants des autres syndicats au sein de la BdD.

Le délégué de BdD est convié aux réunions du Bureau Territorial UNSA Défense CMG de Rennes qui ont lieu environ tous les deux mois sur une journée. La charge globale du délégué de BdD varie selon l'importance de la BdD et le nombre d'adhérents UNSA Défense présents sur son périmètre et peut être estimée entre 10 et 20 jours par an.



## 1) Être Représentant à l'UNSA DEFENSE

### Niveau Base de Défense

## LE DELEGUE D'ETABLISSEMENT

### Définition

Le délégué d'établissement UNSA Défense est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense au sein de son établissement. Il est désigné par le secrétaire territorial UNSA Défense (voir ci-après), généralement sur proposition du délégué de Base de Défense (voir ci-après)

Le délégué d'établissement participe au dialogue social au sein de son établissement et répond aux demandes des adhérents et représentants de l'établissement.

### Moyens

Le délégué d'établissement dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par son employeur pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'employeur est tenu de mettre des moyens à disposition des délégués d'établissement (local, moyens informatiques, etc..).

Le secrétaire territorial peut par ailleurs attribuer un temps de dispense syndicale au délégué d'établissement sur sa demande et en fonction des dispenses disponibles lui permettant de traiter les demandes de ses adhérents ou de prospecter pour en recruter de nouveaux.

Le délégué d'établissement dispose du réseau UNSA Défense (Délégué de Base de Défense, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à répondre aux questions de ses adhérents ou pour intervenir en leur faveur pour régler leurs problèmes de recours, d'avancement, de mobilité, etc..

### Charge

La charge du délégué d'établissement est variable selon la taille de l'établissement et le nombre d'adhérents UNSA au sein de cet établissement.

Le dialogue social peut représenter de 1 à 3 réunions de 2 h par an avec le chef d'établissement (Dialogue social, Commission Locale de Restructuration, Détermination des jours RTT employeur, Présentation Plan de formation, etc..).

Le délégué d'établissement peut également être convié à 1 réunion de dialogue social par an avec leur autorité centrale d'emploi lors d'une visite de commandement.

Le délégué d'établissement est également susceptible d'intervenir auprès de sa direction pour défendre les intérêts de ses adhérents mais aussi de l'ensemble du personnel de l'établissement car il est considéré comme un représentant du personnel par le chef d'établissement.

Le délégué d'établissement peut travailler en intersyndicale avec les représentants des autres syndicats au sein de l'établissement.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 1 et 20 jours par an selon la taille de l'établissement dans lequel il est situé.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau National

## L'ELU AU CTM

### Définition

L'élu en Comité technique Ministériel (CTM) est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du Ministre des Armées.

Il est élu par les agents du ministère qui auront voté pour la liste UNSA Défense sur laquelle il aura accepté de figurer en qualité de titulaire ou

### Moyens

L'élu en CTM dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le président du comité pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élu en CTM dispose du réseau UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de BdD, Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Permanents syndicaux, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Bureau National) pour l'aider à préparer ses réunions et déterminer la position UNSA Défense sur les textes sur lesquels il faudra voter.

### Charge

L'élu en CTM est en général convié à entre deux et quatre réunions du comité par an présidé par le ministre ou par le secrétaire général pour l'administration (SGA). Ce comité a pour but d'examiner les questions ou projets de textes intéressant les services du ministère.

Il s'agit de la plus haute instance de dialogue social du ministère.

Le CTM est seul compétent pour toutes les questions relatives à l'élaboration ou la modification des statuts particuliers des corps relevant du ministre ainsi que pour les règles d'échelonnement indiciaire applicables à ces corps.

Il est également seul compétent pour l'examen des statuts d'emploi du département ministériel.

Il doit également débattre, au moins une fois par an, des orientations stratégiques du ministère en matière de politique des ressources humaines.

Enfin, l'arrêté listant les opérations de restructuration ouvrant droit au bénéfice des indemnités d'accompagnement fera l'objet d'un vote au CTM de fin d'année.

L'élu en CTM doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 20 et 40 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau National

## L'ELU AU CTR

### Définition

L'élu en Comité Technique de Réseau est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense dans le CTR de sa chaîne centrale d'emploi (DIRISI, SSA, SEA, SIMU, SCA, SID, DGA, DRH-MD, DSNJ).

Il est élu par les agents du ministère appartenant à cette chaîne d'emploi qui auront voté pour la liste UNSA Défense sur laquelle il aura accepté de figurer en qualité de titulaire ou de suppléant.

Certains établissements appartiennent à une chaîne d'emploi qui ne dispose pas de CTR pour cause d'effectifs insuffisants (par exemple: EMA Chancellerie dont dépendent les organismes interarmées).

### Moyens

L'élu au CTR dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le président du comité pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élu au CTR dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à remonter les problèmes rencontrés par les adhérents pouvant être traités lors de ces comités de réseaux.

### Charge

L'élu au CTR participe à plusieurs réunions annuelles (entre 2 et 3) du comité technique présidé par le directeur central de la chaîne d'emploi concernée.

L'élu au CTR peut intervenir lors de ces réunions pour demander à inscrire à l'ordre du jour les problématiques transmises par les adhérents UNSA mais aussi par l'ensemble du personnel de la chaîne d'emploi.

Le but de ces comités, qui sont des instances de dialogue social, est de traiter les problématiques communes à l'ensemble de la chaîne d'emploi concernant les questions générales, d'organisation et de fonctionnement des services.

L'élu au CTR doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau National

## L'ELU CAPC, CCPU OU CCPS ICT TCT

### Définition

L'élu en Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) pour les fonctionnaires ou Commission Consultative Paritaire Unifiées (CCPU) pour les agents non titulaires ou Commission Paritaire Spécifique (CPS) pour les Ingénieurs Cadres Technico-commerciaux (ICT) et les Techniciens (TCT) est un militant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du président de la commission concernée auquel il appartient.

Il est élu par les agents de son corps du ministère qui auront voté pour la liste UNSA Défense sur laquelle il aura accepté de figurer en qualité de titulaire ou de suppléant.

### Moyens

L'élu dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le président de la commission pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élu dispose du réseau UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de BdD, Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Permanents syndicaux, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières) pour l'aider à préparer ses réunions en recensant les documents, voire en préparant une argumentation concernant les dossiers des adhérents qu'il va devoir défendre lors de ses réunions.

### Charge

L'élu en commission centrale est en général convié à deux réunions de la commission par an présidée par un responsable de la DRH-MD.

Une de ces deux réunions concerne les recours des agents, les titularisations, les disponibilités, les détachements ainsi que toute autre question relevant de la compétence de cette instance.

La deuxième réunion concerne l'avancement de corps dans le corps concerné.

Ces commissions centrales sont précédées d'une ou de plusieurs journées préparatoires (selon l'ordre du jour).

Compte-tenu de la charge que représentent certaines commissions centrales d'avancement, l'UNSA Défense demande aux titulaires et aux suppléants d'être présents tant aux journées préparatoires qu'aux réunions.

L'élu en commission centrale doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Régional

## LE REPRESENTANT AU CT CMG

### Définition

Le représentant au Comité Technique de Centre Ministériel de Gestion est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du président du CT de CMG qui est le directeur du CMG auquel son établissement est rattaché.

Si l'UNSA Défense a obtenu suffisamment de voix aux élections des comités techniques de base de défense du périmètre du CMG pour siéger au CT de CMG, le représentant est désigné (ainsi que son suppléant) par le secrétaire territorial UNSA Défense, généralement sur proposition du bureau territorial.

### Moyens

Le représentant en CT de CMG dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le président du CT de CMG pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

Le représentant en CT de CMG dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de BdD ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à traiter des dossiers inscrits à l'ordre du jour du comité ou pour en faire inscrire de nouveaux.

### Charge

Les représentants (titulaire et suppléant) se répartissent la charge correspondante à 3 ou 4 réunions du CT de CMG par an qui évoquent les problématiques relatives au CMG (évolutions réglementaires RH ou Paye, problématiques rencontrées lors des Commissions Administratives Paritaires Locales, revendications des organisations syndicales, formation..).

Une des réunions annuelles particulièrement importante est celle qui concerne la validation des plans de formation des divers établissements ainsi que l'étude des demandes individuelles de formation des agents émises auprès du CMG.

Le représentant en CT de CMG est également susceptible d'intervenir auprès du directeur du CMG pour faire inscrire à l'ordre du jour une problématique rencontrée par un de ses adhérents pouvant concerner d'autres agents du périmètre du CMG.

Le représentant en CT de CMG doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 1 et 5 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Régional

## L'ELU CAPL, CAO OU CAPSO

#### Définition

L'élu en Commission Administrative Paritaire Locale CAPL pour les fonctionnaires techniques et administratifs ou en Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO) pour les ouvriers d'état, les chefs d'équipes et les Techniciens à Statut d'Ouvrier (TSO) est un militant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du président de la commission relative au corps auquel il appartient.

Il est élu par les agents de son corps gérés par le Centre Ministériel de Gestion auquel la CAPL ou CAPSO est rattachée qui auront voté pour la liste UNSA Défense sur laquelle il aura accepté de figurer en

qualité de titulaire ou de suppléant.

Il existe à ce jour une CAPL pour les corps suivants: AA, AS-ASQHC, ATMD, SA, TPC et TSEF. Les CAPSO sont réparties par chaîne d'emploi en fonction du nombre d'agents représentés, des regroupements de chaîne d'emploi peuvent être fait si les agents d'une chaîne ne sont pas assez nombreux.

#### Moyens

L'élu en commission locale dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le président de la CAPL pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élu en commission locale dispose du réseau UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de BdD, Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Permanents syndicaux, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières) pour l'aider à préparer ses réunions en recensant les documents, voire en préparant une argumentation concernant les dossiers des adhérents qu'il va devoir défendre lors de ses réunions.

#### Charge

L'élu en commission locale fonctionnaires est en général convié à deux réunions de la CAPL par an présidée par le directeur du CMG ou son adjoint.

Une de ces deux réunions concerne les recours des agents, les titularisations, les disponibilités, les détachements ainsi que toute autre question relevant de la compétence de cette instance.

La deuxième réunion concerne l'avancement de grade dans le corps concerné.

Ces commissions locales fonctionnaires sont précédées d'une ou de plusieurs journées préparatoires (selon l'ordre du jour).

Compte-tenu de la charge que représentent certaines commissions locales d'avancement, l'UNSA Défense demande aux titulaires et aux suppléants d'être présents tant aux journées préparatoires qu'aux réunions.

L'élu en commission locale fonctionnaires peut également être consulté par mail sur certains dossiers (de titularisation par exemple) ne nécessitant pas l'organisation d'une réunion.

L'élu en commission locale doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Base de Défense

## L'ELU AU CT DE BDD

### Définition

L'élú au Comité Technique de Base de Défense est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense auprès du commandant de la Base de Défense (COMBdD) à laquelle son établissement est rattaché.

Il est élu par les agents de la BdD qui auront voté pour la liste UNSA Défense sur laquelle il aura accepté de figurer en qualité de titulaire ou de suppléant.

### Moyens

L'élú au CT BdD dispose d'une durée égale à la durée de la réunion à laquelle il est convoqué par le COMBdD pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élú au CT BdD dispose du réseau UNSA Défense (Interlocuteur de BdD, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Secrétaires nationaux de filières, Elus en Comités Techniques de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à répondre aux questions de ses adhérents ou pour intervenir en leur faveur pour régler leurs problèmes de recours, d'avancement, de mobilité, etc.,

### Charge

L'élú au CT BdD participe à plusieurs réunions annuelles (entre 3 et 4) du comité technique présidé par le Commandant de la Base de Défense (COMBdD).

L'élú au CT BdD peut intervenir lors de ces réunions pour demander à inscrire à l'ordre du jour les problématiques transmises par ses adhérents mais aussi par l'ensemble du personnel de la Base de Défense de la responsabilité du COMBdD et nécessitant une intervention de sa part.

L'élú au CT BdD doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 1 et 5 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Base de Défense

## LE REPRESENTANT AU CHSCT DE BDD

### Définition

Le représentant au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Base de Défense est un représentant désigné (un titulaire et un suppléant) pour chaque siège obtenu suite aux élections de la base de Défense) par le secrétaire territorial, généralement sur proposition du délégué de Base de Défense.

### Moyens

Le représentant en CHSCT dispose d'une durée égale à la durée des réunions de CHSCT auxquelles il est convoqué par le président du CHSCT pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

Si un représentant en CHSCT est désigné secrétaire adjoint du CHSCT pour une ou plusieurs réunions du CHSCT, l'administration lui octroie le temps supplémentaire nécessaire à l'exercice de cette fonction complémentaire.

Le représentant en CHSCT dispose du réseau UNSA Défense (Délégué de Base de Défense, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Référents territoriaux et nationaux, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à traiter les problématiques rencontrées dans le cadre de l'exercice de son mandat.

### Charge

Les représentants (titulaire et suppléant) se répartissent la charge correspondante à 3 ou 4 réunions du CHSCT par an de BdD présidées par le Commandant de la Base de Défense.

Le représentant en CHSCT peut se porter candidat pour remplir la fonction de secrétaire adjoint pour une ou plusieurs réunions du CHSCT. Il est alors désigné par vote de l'ensemble des élus, toutes organisations syndicales confondues, pour exercer cette fonction.

Le représentant en CHSCT peut travailler en intersyndicale avec les représentants des autres syndicats au sein du CHSCT.

Le représentant en CHSCT doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 1 et 5 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Base de Défense

## LE REPRESENTANT AU CHSCT DE SITE

### Définition

Le représentant au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de site est désigné par le secrétaire territorial, généralement sur proposition du délégué de Base de Défense ou du (des) délégué(s) d'établissement(s) présents sur le site concerné.

Ce représentant (un titulaire et un suppléant pour chaque siège obtenu suite aux élections de la base de Défense) participe aux visites de locaux préliminaires pendant lesquelles il constate les éventuels dysfonctionnements ainsi qu'aux réunions du CHSCT présidées par le chef d'emprise ou d'établissement.

### Moyens

Le représentant en CHSCT dispose d'une durée égale à la durée des réunions de CHSCT auxquelles il est convoqué par le président du CHSCT pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

Le représentant en CHSCT dispose du réseau UNSA Défense (Délégué de Base de Défense, Interlocuteurs de CMG, Secrétaire territorial, Référents territoriaux et nationaux, Elus en Comités Techniques de BdD, de CMG ou de Réseau, Interlocuteurs des autorités centrales d'emploi, Secrétaire général et secrétaires généraux adjoints) pour l'aider à traiter les problématiques rencontrées dans le cadre de l'exercice de son mandat.

### Charge

Les représentants (titulaire et suppléant) se répartissent la charge correspondante à 3 ou 4 visites de locaux plus 3 ou 4 réunions du CHSCT par an. Sur certains gros sites, il peut également exister des réunions préparatoires à chaque réunion de CHSCT. L'ensemble de cette fonction représente une charge globale de 4 à 6 jours par an.

Le représentant en CHSCT est également chargé de remonter au CHSCT toute anomalie constatée hors des visites planifiées et dont il a été informé par un agent (adhérent ou non) après avoir vérifié la véracité des faits exposés.

Le représentant en CHSCT travaille en étroite collaboration avec le Chargé de Prévention des Risques Professionnels (CPRP) du site ou de l'établissement.

Le représentant en CHSCT peut également (au même titre que le délégué d'établissement) être intégré dans le comité de pilotage de la lutte contre les risques psycho-sociaux (CP RPS) du site ou de l'établissement, ce qui peut aussi représenter une charge d'environ 1 à 2 journées par an.

Le représentant en CHSCT doit rédiger (avec l'assistance de son suppléant) un compte-rendu des réunions auxquelles il assiste en vue d'une diffusion aux adhérents UNSA Défense.

Le représentant en CHSCT peut travailler en intersyndicale avec les représentants des autres syndicats au sein du CHSCT.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 5 et 10 jours par an.



## 2) Représenter l'UNSA DEFENSE auprès de l'administration

### Niveau Base de Défense

## L'ELU AU COMITE SOCIAL DE SITE

### Définition

Le représentant au Comité Social de site est un représentant qui accepte de représenter UNSA Défense au sein du comité social auquel il est rattaché.

Il est élu sur une liste UNSA Défense par les agents du ministère présents sur le site ou l'ensemble de sites concerné(s) par le comité social.

### Moyens

L'élu en comité social dispose d'une durée égale à la durée des réunions du comité auxquelles il est convoqué par le président du comité pour préparer cette réunion et/ou en rendre compte.

L'élu en comité social dispose du réseau local UNSA Défense (Délégué d'établissement, Délégué de Base de Défense) pour l'aider à traiter les problématiques rencontrées dans le cadre de l'exercice de son mandat.

### Charge

Les élus (titulaire et suppléant) se répartissent la charge correspondante à 2 ou 3 réunions du comité social par an.

Ces réunions permettent de définir les activités organisées tout au long de l'année par le comité (sorties culturelles et excursions, arbre de Noël, etc..).

Certains élus peuvent, s'ils le souhaitent et en fonction de leur disponibilité, participer directement à l'organisation d'une ou plusieurs activités dans l'année.

La charge globale de cette fonction peut être estimée entre 1 et 5 jours par an.



## Tableau récapitulatif des charges et des moyens par fonction occupée

Charge	Niveau de moyens accordés				
	1	2	3	4	5
1 à 5 jours / an	<ul style="list-style-type: none"> <li>élu en CT de BdD</li> <li>élu en CT de CMG</li> <li>nommé en CHSCT de BdD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>délégué de petit établissement</li> <li>élu en CT de CMG</li> <li>élu en Comité Social</li> </ul>			
5 à 10 jours / an		<ul style="list-style-type: none"> <li>nommé en CHSCT de site</li> <li>représentant territorial de filière</li> <li>représentant au conseil national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>élu en CAPL</li> <li>élu en CAPC</li> <li>élu en CTR</li> </ul>		
10 à 20 jours / an		<ul style="list-style-type: none"> <li>secrétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>délégué de BdD</li> <li>délégué de gros établissement</li> </ul>		
20 à 40 jours / an				<ul style="list-style-type: none"> <li>interlocuteur CMG</li> <li>trésorier territorial</li> <li>trésorier fédéral</li> <li>élu en CTM</li> </ul>	
<i>permanent</i>					<ul style="list-style-type: none"> <li>permanent syndical</li> <li>secrétaire territorial</li> <li>secrétaire national de filière</li> <li>trésorier fédéral</li> <li>secrétaire fédéral</li> </ul>





**UNSA Défense**  
**78 et 80 rue Vaneau**  
**75007 PARIS**



**01.42.22.37.02**



***federation@unsa-defense.org***



***portail-unsa.intradef.gouv.fr***



***www.unsa-defense.org***



***@UnsaDefense***



***www.facebook.com/UNSADefense***



***Unsa defense diffusion***

Rédaction : UNSA CMG de RENNES et CMG de BORDEAUX  
Impression par nos propres soins.  
Diffusion générale.

